PROCES VERBAL DES DECISIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU MARDI 15 AVRIL 2008

*****

L'an deux mil huit, le quinze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le neuf avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de son maire Monsieur André PIERRAT.

ETAIENT PRESENTS :

M. PIERRAT André, Maire
MM. CLAUDEL Nelly, REMY Jean, DE CARVALHO Zélio, ABEL Thierry, GIRARDOT Christian, JEANGEORGES Sébastien, Adjoints
MM. DURUPT Nadine, VUILLEMIN Martial, HATON Didier, MANGIN Stéphanie, THOMAS Joël, SERRIER Michel, LACOTE Bernard, AUBRY Chantal, LAGARDE Danielle, BAHI Najate, LABOUREL Patrick, URLACHER Monique, VINEL Isabelle, Conseillers Municipaux.

ABSENTS :
Mme ABEL Jacqueline et M. COLIN Hubert **ayant donné pouvoir respectivement** à Mme CLAUDEL Nelly et M. HATON Didier.

ABSENTE EXCUSEE :
Mme FETET Coralie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REMY Jean est élu secrétaire de séance.

*****

Monsieur le Maire ouvre la séance par un préambule, expliquant que l'ensemble des documents budgétaires a été étudié en commission plénière la semaine passée.

Il précise que normalement, pour le vote des comptes administratifs, le Maire doit quitter la salle.

Cette année, les comptes administratifs ne concernant pas sa gestion mais celle de son prédécesseur, il n'aura pas à se retirer pour le vote, et passe ensuite à l'ordre du jour.

I – APPROBATION DES DIVERS COMPTES ADMINISTRATIFS 2007 :

A)- COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré :

- APPROUVE le compte administratif principal qui peut se résumer comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES REALISEES ..... 2 117 129,95 €
- RECETTES DE L'EXERCICE ..... 3 277 787,18 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT ..... 1 160 657,23 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 378 516,59 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE EXCEDENT DE : 1 539 173,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT ..... 1 277 532,98 €
- RECETTES DE L'EXERCICE ..... 1 376 553,89 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT ..... 99 020,91 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 834 035,49 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE EXCEDENT DE : 933 056,40 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 2 273 896,00 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement : 94 945,00 €

B)- COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU

SECTION D'EXPLOITATION

- DEPENSES D'EXPLOITATION ..... 123 059,36 €
- RECETTES D'EXPLOITATION ..... 139 808,80 €
- RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE EXCEDENT 16 749,44 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 40 012,06 €

RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE EXCEDENT DE : 56 761,50 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT ..... 4 266,80 €
- RECETTES DE L'EXERCICE ..... 60 945,83 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT ..... 56 679,03 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 209 395,88 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE EXCEDENT DE : 266 074,91 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 257 700,00 €

C)- COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DE L' ASSAINISSEMENT

SECTION D'EXPLOITATION

- DEPENSES REALISEES ..... 308 512,35 €
- RECETTES DE L'EXERCICE REALISEES ..... 353 148,31 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT DE ..... 44 635,96 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 114 877,23 €

RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE EXCEDENT DE : 159 513,19 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT ..... 136 638,81 €
- RECETTES DE L'EXERCICE ..... 86 108,76 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE DEFICIT - 50 530,05 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 65 761,73 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE EXCEDENT DE : 15 231,68 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 61 300,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement : Néant

D)- COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE FORET

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- DEPENSES REALISEES ..... 24 447,60 €
- RECETTES DE L'EXERCICE REALISEES ..... 172 554,69 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT DE ..... 148 107,09 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 52 430,86 €

RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE EXCEDENT DE : 200 537,95 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES D'INVESTISSEMENT ..... 20 076,50 €
- RECETTES DE L'EXERCICE ..... 33 634,42 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE EXCEDENT 13 557,92 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 5 680,62 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE EXCEDENT DE : 19 238,54 €

Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 104 600,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement : Néant

E)- COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE ORDURES MENAGERES

SECTION D'EXPLOITATION

- DEPENSES REALISEES ..... 306 754,12 €
- RECETTES DE L'EXERCICE REALISEES ..... 209 982,87 €
- RESULTAT DE L'EXERCICE DEFICIT DE ..... - 96 771,25 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 120 883,97 €

RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE EXCEDENT DE : 24 112,72 €

PAS DE SECTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire précisant qu'il n'y aurait plus de budget ordures ménagères, puisque la commune adhérant au SICOVAD, c'est la taxe qui s'appliquera désormais.

F)- COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE POMPES FUNEBRES

SECTION D'EXPLOITATION

- DEPENSES REALISEES ..... 1 395,12 €
- RECETTES DE L'EXERCICE REALISEES ..... Néant
- RESULTAT DE L'EXERCICE DEFICIT DE ..... - 1 395,12 €
- REPRISE DU RESULTAT ANTERIEUR EXCEDENT DE 3 748,08 €

RESULTAT D'EXPLOITATION CUMULE EXCEDENT DE : 2 352,96 €

PAS DE SECTION D'INVESTISSEMENT

*****

II – AFFECTATION DES RESULTATS 2007 :

Le Conseil Municipal procède ensuite à l'affection des résultats des divers comptes administratifs comme suit :

A)- BUDGET PRINCIPAL

Affectation de l'excédent de fonctionnement de 1 539 173,82 € comme suit :

Au compte 1068 pour un montant de **1 245 894,60 €** - Financement des restes à réaliser dépenses d'investissement, le solde en report de fonctionnement Budget 2008.

B)- BUDGET SERVICE DE L'EAU

Affectation de l'excédent d'exploitation de **56 761,50 €** en report d'exploitation Budget 2008.

C)- BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT

Affectation du résultat d'exploitation de 159 513,19 € comme suit :

Au compte 1068 pour un montant de **46 068,32 €** - Financement des restes à réaliser dépenses d'investissement, le solde en report d'exploitation Budget 2008.

D)- BUDGET SERVICE FORETS

Affectation du résultat de fonctionnement de 200 537,95 € comme suit :

Au compte 1068 pour un montant de **85 361,46 €** - Financement des restes à réaliser dépenses d'investissement, le solde en report de fonctionnement Budget 2008.

E)- BUDGET POMPES FUNEBRES

Affectation du résultat d'exploitation de **2 352,96 €** en report d'exploitation Budget 2008.

*****

III- APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2007

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des comptes, approuve les comptes de gestion dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs Budget Principal et des Services.

*****

IV- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2008

Monsieur le Maire, avant de demander au Conseil de se prononcer sur les taux, expose que les bases imposables n'ont subi que peu de variation et sont donc stables ; par conséquent, si le conseil vote des taux identiques, le revenu attendu sera quasiment équivalent à celui de l'année précédente, sachant que les frais de fonctionnement sont en augmentation, il faudra être vigilant pour l'avenir sur la capacité d'autofinancement pour le financement des investissements.

Il propose, comme il s'y était engagé, de ne pas voter d'augmentation de ces taux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

- DECIDE de reconduire les taux des quatre taxes identiques à l'année 2007 soit pour mémoire :

- Taxe d'habitation 6,71 %
- Foncier bâti 11,67 %
- Foncier non bâti 23,35 %
- Taxe professionnelle 5,89 %

*****

V- APPROBATION DES TARIFS 2008

Le Conseil décide une augmentation des tarifs de 2 % à l'exception des remboursements de frais de chauffage + 10 %.

Monsieur le Maire expose que, sur le tarif assainissement, un changement intervient cette année où l'Agence de l'Eau a diminué la taxe pollution, mais a créé une nouvelle redevance pour modernisation des réseaux de collecte, la taxe pollution passant de 0,408 à 0,265 et la nouvelle redevance étant elle, de 0,30 par m3.

*****

VI- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide une augmentation de 2 % pour l'ensemble des associations à l'exception de celle allouée à l'Association des Parents et Amis des Ecoles Primaires d'Eloyes (+ 150 €) et de l'attribution à titre exceptionnel pour 2008 d'un complément de 500 € à l'Association Recherches Généalogiques Histoire et Patrimoine d'Eloyes, à l'occasion de l'édition d'un ouvrage, et à l'Etoile du Grand Est Féminin (Trophée féminin handisport) pour 200 €.

*****

VII- PROGRAMME TRAVAUX O.N.F.

Le programme de travaux en forêt communale pour 2008 a été élaboré par les services O.N.F., ce programme relevant du régime forestier et de la mise en oeuvre de l'aménagement forestier.

Le Conseil, après avoir pris connaissance du programme présenté pour les travaux à réaliser :

- a décidé de l'inscription des crédits au Budget Forêt. Il s'agit de travaux d'entretien et de travaux sylvicoles.
- donne également son accord sur la convention des tournées de la brigade équestre.

*****

VIII- MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'O.N.F.

Monsieur le Maire expose que :

- des locaux dans l'ancienne mairie ont été mis à disposition en 2002 pour l'unité territoriale de l'O.N.F.
- le conseil avait fixé par délibération du 19 novembre 2002, la participation aux frais de fonctionnement à 800 € annuels.

Le renouvellement par tacite reconduction ne pouvant excéder 6 ans, il y aurait lieu de se prononcer à nouveau.

Le Conseil :

- donne son accord sur la mise à disposition avec reconduction annuelle (sauf dénonciation avant le terme) et fixe la nouvelle participation annuelle à 900 €, les conditions d'occupation seront également précisées

- autorise le Maire à signer tous documents devant intervenir dans cette affaire.

*****

IX- NOMINATION AU SEIN DU CONSEIL D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale relative au renouvellement au sein du conseil municipal, de la fonction de conseiller municipal en charge des questions défense.

Monsieur **REMY Jean** est désigné par le Conseil Municipal **correspondant défense**.

*****

X- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire expose au Conseil que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission, outre le Maire (ou l'adjoint délégué) qui en assure la présidence, comprend **8 commissaires titulaires** et **8 suppléants** désignés par le Directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire expose les conditions requises et donne lecture de la liste des noms qu'il propose.

Le Conseil confirme la liste proposée.

*****

XI – OUVERTURE D'UNE 10ème CLASSE ECOLE ELEMENTAIRE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'inspection académique des Vosges qui propose, en raison de l'augmentation sensible des effectifs attendus à la rentrée, l'ouverture d'un poste d'enseignant en école élémentaire.

Il appartient au Conseil Municipal d'exprimer sous la forme d'une délibération son avis avant le 30 avril.

Monsieur le Maire rappelle que, si le conseil émet un avis favorable, il s'engage à disposer de locaux pour accueillir cette 10ème classe.

Il propose, après discussion de passer au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'ouverture d'un emploi d'enseignant à l'école élémentaire et s'engage à fournir les locaux nécessaires.

XII- MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

Monsieur le Maire fait part aux conseillers du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges (SMDEV) invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les modifications statutaires du SMDEV telles qu'elles figurent dans la délibération du comité du 20/12/2007.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et, en avoir délibéré :

- ADOPTE les nouveaux statuts tels que proposés.

*****

XIII- DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE NEUFCHATEAU AU SMDEV

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Président de SMDEV invitant le conseil à se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune de NEUFCATEAU au SMDEV.

Le Conseil émet un avis favorable à cette adhésion.

*****

XIV- ACCEPTATION INDEMNISATION ASSURANCE

Le Conseil accepte l'indemnisation proposée par l'assurance d'un montant de 1 225,90 € suite à un sinistre sur candélabre d'éclairage public.

*****

Plus de question à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne au Conseil diverses informations.

Monsieur le Maire indique que :

- les 2 premiers éléments de la passerelle devraient arriver par convoi exceptionnel cette semaine.
- la friche industrielle (site Tenthorey) est en cours de démolition bien avancée.
- Les travaux d'entretien de voirie sont démarrés (route des Cuveaux et de la Saulx).

La séance est levée à 22 H 40 mn.

Le Maire,

André PIERRAT

LC/MFA – le 17/04/2008